

SARL LYM  
Au capital social de 172 476€  
Siège social : PARC ACTIVITES  
SCHWEITZER 2, 7 PLACE ALBERT  
EINSTEIN - 85300 CHALLANS  
RCS de LAROCHE SUR YON  
n° 519 187 074

### Procès-verbal des décisions des associés de la SARL LYM

Les associés de la SARL LYM, au capital de 172 476€, ayant son siège social PARC ACTIVITES SCHWEITZER 2, 7 PLACE ALBERT EINSTEIN - 85300 CHALLANS et immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON n° 519 187 074, ont, conformément à l'article 21 des statuts, pris les décisions suivantes :

- Mise à jour de la liste des associés dans les statuts
- Désignation de M. Victor APERCE comme co-gérant de la SARL
- Désignation de Mme Lucie APERCE comme co-gérante de la SARL
- Pouvoirs

#### Etant énoncé au préalable

Par acte de divorce en date du 20 décembre 2022, la part sociale détenue par Madame Lydie BAUCHET, a été transmise à Monsieur Michel APERCE. Suite au décès de M. Michel APERCE survenu le 12 octobre 2024, ces parts ont été héritées par ses ayants droits et héritiers Monsieur Victor APERCE et Madame Lucie APERCE.

Les parts sociales de la SCI LYM sont donc aujourd'hui détenues intégralement en indivision par M. Victor APERCE et Mme Lucie APERCE, soit 19 164 parts.

#### Première décision

Les associés prennent acte du décès de M. Michel APERCE et de la transmission de ses parts à ses 19164 parts à ses héritiers, dont la part qu'il avait reçu de Mme Lydie BAUCHET suite à leur divorce en date du 20 décembre 2022.

#### Deuxième décision

Les associés prennent acte de l'acquisition de la qualité d'associés co-indivisaires de M. Victor APERCE et de Mme Lucie APERCE en tant qu'héritiers des parts de M. Michel APERCE détenues dans la SARL conformément à l'article 11 des statuts et décide en conséquence de modifier l'article 7 « capital social » des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

SARL LYM  
Au capital social de 172 476€  
Siège social : PARC ACTIVITES  
SCHWEITZER 2, 7 PLACE ALBERT  
EINSTEIN - 85300 CHALLANS  
RCS de LAROCHE SUR YON  
n° 519 187 074

*« Article 7 : Capital Social*

*Le capital social est fixé à la somme de CENT SOIXANTE DOUZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE Euros (172 476 €), montant des apports énumérés sous l'article six qui précède. Il est divisé en DIX NEUF MILLE CENT SOIXANTE-QUATRE (19164) parts de NEUF (9) euros chacune, lesquelles sont attribuées à :*

*1°/ Monsieur Victor APERCE et Madame Lucie APERCE  
numérotées de 1 à 19 164*

*19164 parts*

*Total au nombre de parts composant le capital social : DIX NEUF  
MILLE CENT SOIXANTE-QUATRE*

*19 164 parts*

*Conformément à la loi, les soussignés déclarent expressément que les parts composant le capital social sont souscrites en totalité par les associés et intégralement libérées et qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-avant. »*

Troisième décision

L 'assemblée générale décide de désigner Madame Lucie APERCE, demeurant 17 rue Maurice Ravel – 17000 LA ROCHELLE, comme co-gérante de la SARL LYM suite à la vacance de la gérance suite au décès du dernier gérant, M. Michel APERCE, le 12 octobre 2024, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Mme Lucie APERCE déclare accepter sa nomination et atteste n'être frappée d'aucune interdiction, incapacité ou empêchement d'exercer son mandat.

Quatrième décision

L 'assemblée générale décide de désigner Monsieur Victor APERCE, demeurant 27 rue Saint Ferdinand Bâtiment A – 75017 PARIS, comme co-gérant de la SARL LYM suite à la vacance de la gérance suite au décès du dernier gérant, M. Michel APERCE, le 12 octobre 2024, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Monsieur Victor APERCE déclare accepter sa nomination et atteste n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou empêchement d'exercer son mandat.

Cinquième décision

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

SARL LYM  
Au capital social de 172 476€  
Siège social : PARC ACTIVITES  
SCHWEITZER 2, 7 PLACE ALBERT  
EINSTEIN - 85300 CHALLANS  
RCS de LAROCHE SUR YON  
n° 519 187 074

Fait à Paris  
Le 26 mai 2025

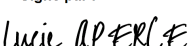
Monsieur Victor APERCE  
Co-gérant  
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation  
des fonctions de  
gérant

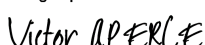
Signé par :  
  
20CB86DCCB784D4...

Madame Lucie APERCE  
Co-gérante  
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

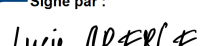
Bon pour acceptation  
des fonctions de  
gérant

Signé par :  
  
7652BAF9463A4C8...

Monsieur Victor APERCE  
Associé indivisaire

Signé par :  
  
20CB86DCCB784D4...

Madame Lucie APERCE  
Associée indivisaire

Signé par :  
  
7652BAF9463A4C8...